

# Communiqué de presse

## Non, les élections sociales n'ont pas été gagnées par un soi-disant syndicat des « neutres »

A en croire un certain nombre de commentaires faits sur le résultat des élections sociales — et surtout la présentation graphique qui en est faite — un soi-disant syndicat des « neutres » aurait remporté les élections. Or, cette affirmation est complètement absurde.

Les « neutres » constituent tout sauf une entité cohérente ou un bloc homogène. Ces listes de candidats non syndiqués reflètent en fait des réalités tout à fait hétérogènes :

- des listes pro-patronales
- des salariés désignés d'office par l'employeur comme délégués, à défaut d'autres candidats
- des listes qui défendent les salariés, sans être rattachées à un syndicat — surtout dans les secteurs à faible implantation syndicale
- des membres d'un syndicat qui craignent de s'afficher comme tels
- etc.

Parler de listes « neutres » comme relevant d'un bloc homogène revient en réalité à donner une identité factice à une addition de milliers de candidats ou de listes isolés, n'entretenant aucun rapport entre eux. Il n'y a pas un bloc de « neutres » à côté des différents blocs syndicaux, mais uniquement une multitude de petites entités fractionnées.

Par ailleurs, on retrouve des délégués non syndiqués avant tout dans les petites entreprises. Dans les entreprises de plus de 100 salariés (soumis au système électoral à la proportionnelle), l'OGBL dispose à lui seul de davantage de délégués élus que toutes les listes « neutres » réunies. Or, le nombre total de salariés travaillant dans les entreprises de plus de 100 salariés est évidemment bien plus élevé que le nombre de salariés travaillant dans les plus petites entreprises.

La Fédération des artisans instrumentalise désormais cette présentation faussée en prétendant que les syndicats nationalement représentatifs ne seraient qu'un « phénomène marginal », sans présence réelle dans les entreprises. Et d'appeler à des réformes de la législation visant à « prendre en compte » ce poids prétendument diminué des syndicats.

Ce que vise la Fédération des artisans, c'est pouvoir négocier des conventions collectives avec des délégations « neutres », des délégations qui ne bénéficient d'aucun soutien syndical, d'aucune ressource financière, d'aucune indépendance par rapport à leur employeur, de peu voire d'aucune formation par rapport à leur fonction de délégués, etc. La Fédération des artisans cherche ici uniquement à détériorer les conditions de travail et de rémunération des centaines de milliers de salariés au Luxembourg.

# Communiqué de presse

Il est clair que l'OGBL et ses milliers de délégués nouvellement élus s'opposeront par tous les moyens à un quelconque projet allant dans ce sens, un projet qui, de toute façon, serait contraire à la nouvelle directive européenne relative au salaire social minimum — une directive qui définit clairement que les négociations collectives sont à mener « entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats, d'autre part ».

Il devrait être évident pour tout le monde que seul un syndicat fort est en capacité de défendre efficacement les intérêts des salariés.

**Communiqué par l'OGBL,  
le 14 mars 2024**